

1. Régime Les protections RésAut CSQ souscrit par La Personnelle, assurances générales

Le régime Les protections RésAut a été mis sur pied il y a plus de 35 ans par la CSQ et La Personnelle. La CSQ est le premier groupe en entente et l'un des plus importants de La Personnelle avec plus de 53 000 membres adhérant au régime. C'est un avantage négocié par la CSQ pour les membres des syndicats affiliés. La satisfaction des membres est notre priorité, nous pouvons le constater puisque c'est à la hauteur de 99 % que nos membres renouvellent leur contrat année après année.

Entre autres, la CSQ :

- négocie directement avec l'assureur le pourcentage de rabais applicable à la tarification, ce qui a pour résultat qu'elle sera toujours plus compétitive pour un membre CSQ;
- utilise les surplus accumulés afin de les verser sous forme de ristourne aux membres. L'entente avec La Personnelle concernant la gestion des surplus est unique dans le marché de l'assurance;
- a centralisé le budget de promotion afin d'aider ses syndicats membres lors d'organisation d'activités majeures telles les assemblées générales, les journées de reconnaissance, etc.;
- verse des montants sous forme de ristourne aux syndicats locaux en fonction de la croissance des polices en vigueur de leurs membres adhérents.

De plus, bien que La Personnelle se classe au premier rang des assureurs en ce qui concerne l'expérience-client, la CSQ est présente pour ses membres s'ils rencontrent des difficultés en lien avec les normes de souscription ou le règlement d'un sinistre.

Pour demander une soumission, composez le 1 888 476-8737 ou consultez le site Internet lapersonnelle.com/csq.